



Enseignement des langues vivantes au lycée van Gogh

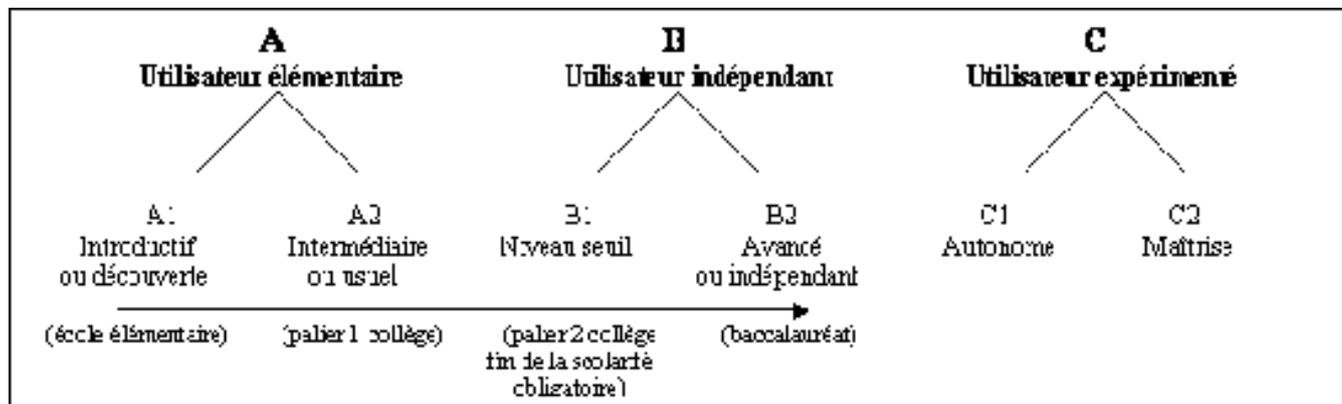
-

Anglais et Néerlandais

Version initiale de juin 2015

Un cadre de référence

le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :



Un cadre institutionnel

Les programmes de l'éducation nationale

Ces derniers fixent comment objectif :

- Le niveau A1 à la fin du cycle primaire
- Le niveau B1 pour la LV1 et A2 pour la LV2 à la fin du collège
- Le niveau B2 pour la LV1, B1 pour la LV2 et A2 pour la LV3 à la fin du lycée

Un principe au lycée van Gogh

L'enseignement par groupe de niveau.

Les élèves sont répartis par groupe selon le principe 2 classes / 3 groupes en fonction de leur niveau atteint et du niveau désormais à atteindre.

Nouveauté rentrée 2015 : La matière suivie ne sera plus seulement anglais ou néerlandais mais anglais et néerlandais suivi du niveau en cours d'acquisition. Cette nouvelle dénomination figurera sur le bulletin des élèves.

Quels groupes ?

Les niveaux des groupes dépendront du niveau des élèves de la division. Ainsi, si un niveau « base » devrait être présent à chaque division, les autres niveaux seront en corrélation avec le niveau des élèves de la division tout en étant vigilant au nombre de groupes et au nombre d'élèves par groupe.

Exemple :

Sur un niveau de 6^e à 3 classes (4 groupes) nous pourrions ainsi avoir :

- 1 groupe A1 : niveau pas toujours acquis en fin de cycle élémentaire
- 2 groupes A2 : niveau à atteindre le plus « classique » chez ces élèves



- 1 groupe B1 : Pour nos élèves les plus avancés dans l'apprentissage de la langue

Niveaux « base » en anglais:

- En 6^{ème} : Niveau A1
- En 5^{ème} : Niveau A2
- En 4^{ème} et 3^{ème} : Niveau B1
- Au lycée : Niveau B2

Niveaux « base » en néerlandais :

- En 6^{ème}, 5^{ème} : Niveau A1
- En 4^{ème} et 3^{ème} : Niveau A1/A2 ou niveau A1 si grand nombre de débutant
- En 2^{nde} et 1^{ère} : Niveau A2
- En terminale (1 seul groupe) : Niveau A2 à B2

En effet pour les élèves passant le néerlandais en option au BAC, le niveau attendu est le niveau A2.

Mise en pratique

Une thématique commune à tous les groupes

Les changements de groupes pouvant se produire à tout moment en fonction de la progression des élèves, les différents groupes travailleront sur une thématique commune présentant un vocabulaire commun afin de faciliter l'intégration de l'élève à son nouveau groupe.

Validation des niveaux et changements de groupes

La validation du niveau d'un élève permettant ainsi son passage dans le groupe permettant d'accéder au niveau supérieur est du ressort des seuls enseignants de l'équipe de langue.

Il reviendra aux enseignants de mettre en œuvre des évaluations formatives écrites et orales permettant de valider l'obtention de ce niveau.

Cas du brevet des collèves

Néerlandais

Notre statut de lycée français aux Pays-Bas avec enseignement obligatoire du néerlandais au collège autorise nos élèves de 3^{ème} à demander à ce que soit comptabilisée au titre de la moyenne annuelle de LV2, la moyenne de néerlandais en lieu et place de la moyenne annuelle de LV2 « régulière » (espagnol ou allemand).

Dans un souci d'équité, cette possibilité ne sera plus offerte qu'aux élèves dont le niveau A1 est acquis et étant en cours d'acquisition du niveau A2 comme pour la LV2 « classique ».

Si le niveau atteint est bien au-dessus du niveau A2

Pour les élèves dont le niveau se situe au-dessus du niveau demandé au DNB (A2), la moyenne annuelle prise en compte au DNB pourra se voir rehaussée par l'enseignant de langue afin que celle-ci traduise la note de l'élève par rapport à un niveau attendu de A2.

Certifications en langues

Des certifications « officielles » en langues vivantes sont proposées à nos élèves au niveau du lycée et dans la mesure du possible (en fonction du partenariat entre l'AEFE et l'académie de Lille) en 3^{ème} pour l'anglais.

Tous les détails [ici](#).

Section européenne de langue anglaise

Les spécificités de l'enseignement en section européenne ainsi que le niveau attendu pour l'épreuve du baccalauréat demande aux élèves souhaitant y postuler de préparer au moins le niveau B1 en fin de 3^{ème}.

Détail de la section européenne [ici](#).

Mise en place d'une 6^{ème} anglais renforcé

Les élèves issus du CM2 bilingue seront accueillis en septembre 2015 dans une classe de 6^{ème} à anglais renforcé. Dans cette classe 2h des 4h d'histoire-géographie hebdomadaires et 2h d'EPS tous les 15 jours seront dispensées en anglais. De plus, 1h de littérature en anglais viendra s'ajouter aux horaires classiques.

Si des places sont disponibles, un test d'entrée permettra à des élèves non issus du CM2 bilingue d'intégrer cette classe.

Au 1^{er} degré

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, les élèves ont le choix d'un enseignement dans une nouvelle filière dénommée « Filière plurilingue » visant à une éducation plurilingue.

Les principes :

1. Le choix pour les familles, en plus du français, d'un enseignement d'une langue vivante « dominante » : anglais ou néerlandais de la PS au CE1 et ce à raison d'un quart du temps d'enseignement ;
2. A partir du CE2, l'introduction d'une seconde langue vivante « mineure » : anglais ou néerlandais, selon la dominante choisie, enseignée à raison de 1.5 heure/hebdomadaire pour une durée totale d'enseignement des langues qui demeure proche d'un quart du temps d'enseignement ;
3. Une validation, dans le cadre du CECRL, du niveau A1 ou A2 pour les élèves à la fin de l'école primaire dans les deux langues enseignées.

Certification en français :

Les élèves de CE2 de nationalité étrangère sont présentés à la certification du Delf Prim A2.